

Les crédits

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, le député reçoit-il des lettres de victimes de partout dans notre pays qui demandent qu'on améliore le système? Je voudrais savoir combien il en reçoit. Nous en avons accumulé environ 500 000 qui sont prêtes à être transmises au ministre de la Justice. Toutes les victimes réclament des changements pour améliorer le système.

• (1605)

Le député est-il au courant d'une pétition qui renferme 2,5 millions de signatures et qui demande une foule de changements différents? Est-il au courant des centaines d'autres pétitions qui circulent et qui demandent les mêmes changements?

Ma dernière question, et non la moindre: sait-il que des milliers de personnes font partie d'organisations de victimes? Pourquoi ces organisations existent-elles, madame la Présidente? Parce que le gouvernement n'agit pas. Toutes ces personnes voudraient reprendre une vie normale et retourner au travail. Il y a les Carpenter, du groupe Carpenter, les Stu Garriochs, de Calgary, le groupe FACT, les gens du groupe CRY, de Vancouver, et l'organisation CAVEAT, répartie un peu partout dans le pays. Ces personnes tentent de vivre une vie normale, mais en sont incapables parce qu'elles sont des victimes. Elles se rassemblent pour tenter d'obtenir des changements.

Elles essaient de faire apporter des modifications au vague petit Code criminel que les libéraux ont inventé et auquel ils n'ont rien changé.

Le député est-il au courant de ces choses et, s'il l'est, pour l'amour du ciel, pourquoi les libéraux ne se réveillent-ils pas et n'agissent-ils pas?

M. McKinnon: Madame la Présidente, je dirai que le gouvernement prend en délibéré les recommandations des divers groupes.

Il est très important que ces renseignements soient transmis au gouvernement. Comme le député l'a mentionné dans son discours, c'est assurément une expérience très déchirante pour un député que d'entendre certaines des préoccupations que ces groupes ont soulevées.

Il ne faut pas examiner uniquement les cas extrêmes. Je ne prétends pas que c'est ce que fait le député, mais il y a des gens qui ont tendance à s'arrêter aux pires scénarios et à en prendre prétexte pour adopter des lois extrêmement sévères.

Nous devons évaluer les deux côtés de la question, et c'est ce que fait le gouvernement.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, dans son exposé, mon vis-à-vis a parlé de trouver d'autres formes de punition que l'emprisonnement, comme moyen de dissuasion. Il a déclaré qu'il n'était pas en faveur d'enfermer les gens à perpétuité. Il en va de même des réformistes.

Les réformistes ont présenté des idées pour remplacer l'emprisonnement comme moyen de dissuasion. Nous soumettons de nombreuses propositions. Malheureusement, le Parti libéral n'en retient aucune.

Nous avons proposé notamment des camps de type militaire, des heures de service communautaire, ce qui se fait déjà, un châtiment corporel ou l'application de la peine capitale, qui peut servir de moyen de dissuasion et qui empêcherait certes une personne de commettre un meurtre à nouveau. Ce ne sont là que quelques-unes de nos propositions.

Nous avons proposé le dédommagement des victimes. Nous recommandons, comme moyen de dissuasion, de forcer les auteurs d'infractions à dédommager leurs victimes. Le gouvernement ne tient aucun compte de nos propositions.

Le député pourrait-il nous donner un exemple de mesure législative que le gouvernement a présentée pour mettre en oeuvre un moyen de dissuasion autre que l'emprisonnement, afin que nous n'ayons pas à adopter la position qui consiste à détenir des gens indéfiniment?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. McKinnon: Je vais être également bref, madame la Présidente.

Il ne me revient pas de dresser une longue liste de choses. Je vais vous donner un exemple. Je remonte simplement à l'époque où j'étais directeur d'école secondaire et où, dans un cas, nous avons dû réunir face à face la victime et le contrevenant. Il était nécessaire d'agir ainsi dans notre collectivité dans le cas des victimes jeunes.

• (1610)

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je voudrais signaler à la Présidente que je partagerai mon temps avec la députée de Québec.

La motion du Parti réformiste frise le ridicule. Je ne suis plus surprise de leur manipulation de l'opinion publique. C'est de la démagogie pure et simple. Leurs interventions à répétition deviennent, à la fin, exacerbantes.

Une voix: Sit down.

Mme Venne: On ne sait pas au juste ce qu'ils veulent. On me demande de m'asseoir, mais je n'ai pas l'intention de le faire.

Le Parti réformiste veut-il changer les lois pénales et le Code criminel? Veut-il modifier les pouvoirs du ministre de la Justice, des juges ou des avocats? Est-il mécontent de la procédure judiciaire? Veut-il supprimer la présomption d'innocence? Quel est son propos? Je l'ignore.

Je voudrais toutefois souligner la démarche des réformistes. Sans être en désaccord avec certains aspects de la motion qu'ils proposent, je suis quand même estomaquée de constater le ma-